

VOL. XIV

AVRIL 1908

N° 4

---

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES •

---

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison d'avril* :— Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—Oraison funèbre de Messire Jean-Baptiste de la Croix de St-Valier, second évêque de Québec.—Biencourt de Poutrincourt, Régis Roy.—Réponses : La découverte de la Baie des Esquimaux, E. R. L'abbé de Beaujeu, L. L. L'origine du nom Vide-Poche, H. Lapalice. M. de L'Espinay, gouverneur de la Louisiane. Le sieur Dumesny-Noré, P.-G. R.—Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à conserver la collection du *Bulletin des Recherches Historiques*, nous rendraient service en nous envoyant les numéros suivants : année 1901 : *septembre* et *octobre* ; année 1905 : *mars*.

---

**Abonnement - - - - \$2.00 par année.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

R. P. A.-G. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*. Prix : \$1.00. S'adresser à l'auteur, Kamloops, B. C.

Georges Bellerive, *Orateurs canadiens-français aux Etats-Unis : conférences et discours*. Prix : broché, \$0.75 ; relié, \$1.00. S'adresser à l'auteur, à Québec.

W. D. Lighthall, *La Corne St-Luc, the "General of the Indians"*. Montréal, 1908.

L'abbé D. Gosselin, *Bulletin paroissial de Charlebourg pour l'année 1907*.

*Bulletin de la Société de Géographie de Québec*. Janvier 1908.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV

AVRIL 1908

N° 4

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

*(Suite)*

Sacré le 16 août 1739, M<sup>gr</sup> de Lauberivière partit de La Rochelle le 10 juin 1740, arriva à Québec le 8 août suivant, et mourut le 20 du même mois.

Sur la lettre de M. De L'Orme, en date du 20 mai 1740, il y a quelques mots de la main de son frère : " M. l'Evêque de Lauberivière arrivé à Québec le 8 août, lundi, dans un canot du roi, ayant laissé le vaisseau à la prairie (?) de l'Isle-aux-Coudres. Il est arrivé sur les 7 heures du soir. Le 6, 7 août, les barques revenues du vaisseau du roi pour chercher les malades, ont mené des matelots ; le vaisseau n'ayant presque personne pour manœuvrer. MM. Rigaud et Olivier ont été très mal et ont reçu les sacrements." Il est question de construire des hangars à la Pointe de Lévis et au bout de l'Isle d'Orléans pour y mettre les malades, afin que la ville soit préservée de l'infection. " On charroyait les matelots et..... à pleines charrettes et il en est mort plusieurs même en chemin du vaisseau à Québec

que l'on a jetés à la mer. Le vaisseau du roi arrivé à Québec le 12 août. Le 11, M. l'Evêque fut voir au château M. le général qui est arrivé ce jour-là de Montréal. Il fut à St-Michel dîner, c'était le jeudi."

On trouva parmi les meubles et effets du seigneur de Lauberivière la somme de douze cents francs avec une inscription écrite de sa main, mais non signée, et conçue en ces termes : " Les douze cents livres ci-jointes en cinquante louis d'or de vingt-quatre francs sont totalement destinées pour faire connaître Dieu et le servir par les pauvres sauvages en leur faisant des missions. C'est là l'intention de la personne qui a donné cette somme."

Le Chapitre la distribura comme suit : quatre cents livres à M. Mercier pour la mission des Tamarois, trois cents livres à M. Maillard pour les missions de l'Acadie, trois cents livres aux PP. Jésuites, missionnaires des sauvages, et deux cents livres aux PP. Récollets également pour leurs missionnaires des sauvages.

Devenu administrateur du diocèse, le Chapitre nomma, suivant le droit, un vicaire capitulaire, M. de Miniac. Mais celui-ci partit pour l'Europe le 3 novembre 1740, et fut remplacé par M. Thierry Hazeur.

Le 7 du même mois, les chanoines assemblés, ce jour-là, à Québec, étaient MM. de Lotbinière, doyen, Hazeur pénitencier, Maufile, Fornel, Tonnancour, De Gannes Falaise et Poulin. Dans l'acte, il est dit que M. Miniac est parti pour la France sans l'agrément et le consentement du Chapitre. On lui ôte ses pouvoirs de grand vicaire. M. Hazeur est nommé "grand vicaire dans toute l'étendue du diocèse" mais il ne devra rien faire de considérable dans les paroisses pour le changement des curés et missionnaires sans l'agrément du Chapitre. Celui-ci se réserve le soin de faire, chaque année, la distribution des suppléments, les visites des monastères, etc. Or ces messieurs n'avaient pas le droit de faire ainsi des réserves, le vicaire capitulaire deve-

nant par sa nomination le seul administrateur du diocèse. Mais ils ne connaissaient pas tous les secrets du droit canonique, non plus que certains prêtres du diocèse qui profitèrent de la vacance du siège pour demander des lettres de curés fixes, n'ayant été jusqu'alors que des missionnaires ou des desservants. C'est ainsi que MM. D'Aillebout, Soupiran, Martel et Dufrost de Lagemerais s'adressent "à MM. les Doyen, Dignités, Chanoines du Chapitre de Québec" pour obtenir les cures de Repentigny, du Château-Richer, de St-Laurent I. O., et de la Ste-Famille. On voit ensuite les principaux paroissiens de Boucherville demandant au Chapitre d'y fixer M. Marchand. Le titre de curé de la Prairie de la Madeleine est également sollicité, en faveur de M. de Lignery par "le Père Charles Mesaiger, tenant la place du Révérend Père St-Pé, absent, supérieur de toutes les missions de la compagnie de Jésus en Canada, Recteur du Collège de Québec et seigneur de la Prairie de la Madeleine."

Que vont faire les chanoines? — Il semble qu'instruits par l'expérience et par les difficultés survenues dans les mêmes circonstances et après la mort de M<sup>sr</sup> de St-Valier, ils vont s'abstenir de fixer des curés et attendre patiemment l'arrivée d'un nouvel évêque. Ne se rappelleront-ils pas le peu de succès qu'avait eu le Chapitre, en 1728, lorsqu'il nommait des curés soi-disant inamovibles dans six paroisses, lesquels furent ensuite forcés par M<sup>sr</sup> Dosquet de remettre leurs lettres de nomination? Quoi qu'il en soit, les chanoines refusèrent de prêter l'oreille aux leçons du passé et, ne voulant point renoncer à ce qu'ils croyaient être leurs privilèges et leurs droits, ils s'empressèrent de fixer des curés à Château-Richer, St-Pierre (1), St-Laurent, la Ste-

---

(1) Le curé de St-Pierre était M. D'Esglis, futur évêque de Québec, et le neveu de M. de Lotbinière, doyen du Chapitre.

Famille dans l'Isle d'Orléans, Saint-Thomas, Grondines, La Prairie, Repentigny, St-Louis de la Rivière Richelieu, Boucherville, et de nommer des grands vicaires : les abbés de l'Isle-Dieu pour le Mississipi et la Louisiane, J.-Bte Mercier, aux Illinois et Tamarois, de Poney à l'Acadie, Marchand (M. Courtois ayant refusé), pour le district de Montréal, Maillard à Louisbourg, le Père Guégot (ou Guignot), aussi à Louisbourg. Dans le même temps, le Chapitre nomma M. Hazeur supérieur des Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, et M. de Tonnancour supérieur de l'Hôtel-Dieu ; vicaires perpétuels à Québec : MM. Le Chasseur et Rêche. Disons tout de suite que M. Plante, curé de Québec, protesta en bonne et due forme contre cette dernière nomination. Tous les curés nommés par le Chapitre prirent possession à la façon solennelle d'alors. Aujourd'hui, quand un curé est nommé à une paroisse, soit qu'il soit le premier titulaire, soit qu'il change tout simplement de bénéfice, il n'y a plus—du moins dans le diocèse de Québec—de cérémonie spéciale pour la prise de possession. Mais il n'en est pas ainsi—et c'est tant mieux—quand il s'agit de la nomination *du curé de Québec* et de la prise de possession de son église. Le curé de Québec est inamovible, nommé par le Pape en certain cas prévus par le droit, comme il en a été pour le digne titulaire actuel, M<sup>sr</sup> Faguy,—et alors il y a la prise de possession solennelle, comme autrefois, à la grande édification du clergé et du peuple.

Les nominations aux cures faites par le Chapitre, furent en pure perte ; car lorsque M<sup>sr</sup> de Pontbriand fut arrivé, il exigea la démission de dix curés et ne leur donna pas d'autres lettres, de sorte qu'ils ne conservaient que les titres précaires qu'ils avaient auparavant. Tous ces actes de *désistement* sont inscrits dans nos registres. Voici celui de M. Marchand : “ Je regarde comme nuls les titres que j'ai reçus du Chapitre, pendant la vacance du siège, et ne prétends m'en servir en aucune manière,

me désistant purement et simplement de tous les droits et prétentions que je pourrais prétendre avoir sur la cure de Boucherville." Mais les chanoines, ou plutôt le vicaire capitulaire, avaient-ils, oui ou non, le droit de nommer des curés pendant la vacance du siège ? Le vicaire capitulaire, ou l'administrateur d'un diocèse, *sede vacante*, peut nommer des curés amovibles, des chapelains, vicaires, etc., mais il ne peut conférer des bénéfices parfaits comme le sont les cures inamovibles. Même s'ils en avaient eu le droit, les chanoines de Québec n'auraient pas dû s'en servir dans les circonstances, car ils s'exposaient à être condamnés par la Cour de France et c'est précisément ce qui leur arriva.

M<sup>sr</sup> Dosquet, avait prouvé en 1731, dans un mémoire qu'il adressait au Ministre, que le Chapitre n'avait pour lui en cette affaire (la nomination aux cures) ni le droit commun, ni l'usage du pays, ni l'utilité du diocèse.

D'après le prélat, sur cent paroisses, il n'y en avait que vingt remplies par des curés en titre. L'édit de 1663 pour l'établissement du Séminaire portait que les curés seraient *amovibles, révocables et destituables* à la volonté de l'évêque et de ses successeurs.

" Il y a eu des ordres de la Cour portant permission <sup>(1)</sup> de fixer toutes les cures, mais cela n'a point eu de suites. Feu M. de St-Vallier fit venir des ordres contraires. Il en a fixé lui-même, et le peu qu'il en a fixé, il l'a remis à son ancien état, à la mort du premier titulaire."

M<sup>rs</sup> Dosquet soutient que le Chapitre de Québec n'a pas le droit de donner des titres *sede vacante*. Il n'a pas le droit de faire des innovations et de créer un état de choses nouveau. Les paroisses n'étaient pas vacantes, il ne pouvait pas conférer aux titulaires des titres qu'ils n'avaient pas auparavant. M<sup>sr</sup> Dosquet prétend

---

(1) On peut dire l'obligation au lieu de permission.

même que le Chapitre de Québec n'a pas tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales. Il n'a ni bulles, ni lettres patentes en forme : la bulle de Clément X a été révoquée par celle de Clément XI.

“ Les chanoines ne voulant point accepter cette dernière, les Commissaires du Roi arrêterent qu'il serait demandé des lettres patentes sur la première bulle, ce qui n'a point encore été fait.”

Mais ces curés, au nombre de vingt, d'après M<sup>sr</sup> Dosquet, qui avaient été ainsi *fixés* étaient-ils vraiment des curés inamovibles <sup>1</sup>? Pourquoi pas ?

J'ai sous les yeux entre autres : “ La provision de la cure de Saint-Laurent I. O. en faveur de M. Le Rêche, ” par M<sup>sr</sup> de St-Vallier, le 17 août 1714. Eh bien, dans cet acte de nomination, il n'y a aucune restriction : le curé est nommé d'après toutes les règles du droit canonique et du droit français de l'époque. Le 2 septembre suivant, prise de possession solennelle par le dit titulaire, en présence de M. Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de Lévis et délégué de l'Evêque, et de plusieurs témoins.

Je me demande si M. Le Rêche ne devint pas tout de suite, par sa nomination et par la prise de possession solennelle de la cure de Saint-Laurent, curé inamovible. Je répons : oui. Mais cette cure, devenue bénéfice parfait, a-t-elle pu déchoir de sa dignité première et être changée en une simple paroisse canonique dont le titulaire fût ensuite un curé nommé *ad nutum episcopi*, je n'en sais rien. Pour décider définitivement ces questions, il faut d'autres juges plus compétents que moi.

Seulement je ferai observer qu'à cette époque, les curés des paroisses de France étaient inamovibles, et

---

(<sup>1</sup>) La liste des curés nommés a été publiée dans les *Manèments des Evêques de Québec*.



que lorsque le roi ordonnait ou permettait que les curés du Canada fussent *fixés*, il entendait tout naturellement qu'ils fussent aussi inamovibles qu'en France. Autrement son décret n'aurait eu aucun sens. Et les évêques de Québec, qui venaient de France, l'entendaient nécessairement de la même façon. Pour moi, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Pour d'autres, comme il arrive souvent, ils penseront autrement que moi et je ne pourrai pas leur en faire de reproche. On pourrait aussi dire avec grande raison que ce sont là des questions de droit canonique auxquelles je n'entends absolument rien. Mais ce sont aussi des questions de l'Histoire du Pays, et l'on ne peut exiger que sur ce sujet je me déclare absolument incompetent. Ce serait pousser de ma part l'humilité trop loin et l'on sait que les auteurs n'ont pas l'habitude de le faire. Quoi qu'il en soit, le Chapitre trouva des avocats et des défenseurs, en France, comme on le verra par la correspondance. Quant à moi, je le condamne absolument et à tous les points de vue.

En France, depuis le Concordat, et au Canada depuis la conquête, le droit canonique a été plus ou moins mis de côté et les cours—quand il y en avait!—en étaient peu fréquentés; on y revient depuis quelques années pour le plus grand bien du clergé et de toute l'Eglise; et de même que pour la théologie, on peut maintenant étudier le droit canonique avec des auteurs canadiens.

Nous allons voir ce que pensait M. De L'Orme des nominations aux cures, dont je viens de parler, aussi le chagrin qu'il éprouva en apprenant la mort de M<sup>sr</sup> de Lauberivière.

Lettre de M. De L'Orme à son frère le 16 février 1741 :

“ ...Venons à présent aux malheurs qui regardent notre pays. Vous avez eu la peste qui vous a été portée en Canada par le vaisseau le Ruby, qui a fait périr bien du monde, entre autres M. de Lauberivière, notre

évêque, après avoir donné dans la traversée des marques de son zèle, de sa piété et de sa charité auprès des malades qui étaient dans le vaisseau.

“ C'était un homme d'un vrai mérite qui, quoique jeune, se serait fait au pays, dont je suis persuadé il aurait gagné le cœur des peuples par sa grande douceur et son affabilité. Il y a paru à son arrivée par les éloges qu'en ont faits tous ceux qui ont écrit en France. C'était un fruit mûr pour le ciel. Le Seigneur l'a tiré à lui pour des raisons que l'esprit humain ne saurait pénétrer et auxquelles nous devons nous soumettre. La Cour ne paraît pas mécontente de la conduite qu'a tenue le Chapitre depuis la vacance ; j'espère qu'elle ne le sera pas moins par les nouvelles que nous apprendrons cet automne, surtout vous étant chargé des pouvoirs pour tout le diocèse. M. de Lotbinière a écrit ici qu'il n'avait pas voulu du grand vicariat ; je pense comme bien d'autres que c'est parce qu'il n'a pas été choisi, surtout aussi amateur que l'on dit qu'il est des honneurs ; il n'aurait pas refusé si l'on avait jeté les yeux sur lui.....

“ Nous avons appris de bonne heure la mort de M. de Lauberivière par le vaisseau dans lequel était M. de Navière <sup>(1)</sup>, prêtre qui est à présent curé dans le diocèse de Limoges. Je n'ai fait aucune démarche pour moi (pour succéder à l'évêque défunt) étant d'humeur à ne me jamais charger d'un aussi pesant fardeau quand même on me l'aurait offert.

“ La Cour a nommé M. l'abbé de Pontbriand pour évêque de Québec. Il était pour lors grand vicaire dans le diocèse de St-Malo. C'est un homme de mérite et

---

(1) “ Arrivé au Canada en 1734, en compagnie de M<sup>sr</sup> Dosquet, il était resté six ans dans la cure de Sainte-Anne de Beaupré, qu'il quitta le 3 septembre 1740.” *Annales de Sainte-Anne*, 1906-1907, p. 137. Il y a là quelques pages très intéressantes.

des premières familles de Bretagne. Il a environ 32 ans ; je ne l'ai point encore vu. Nous l'attendons incessamment à Paris. J'ai vu M. son frère, qui est abbé, lequel demeure ordinairement à Paris <sup>(1)</sup>. Il m'est venu rendre visite et en même temps me prier de certifier, ainsi qu'il est d'usage, de l'état du diocèse de Québec pour M. son frère l'Évêque, pour obtenir ses bulles de Rome. Il doit passer sans faute, cette année en Canada. Quand il sera arrivé à Paris, je ne manquerai pas de faire auprès de lui ce que j'ai fait auprès du défunt, qui est de le prévenir sur ce qui regarde le diocèse et sur les communautés religieuses. Il doit demeurer au Séminaire de Saint-Sulpice où il a été pour ainsi dire élevé, y ayant demeuré pendant 10 ans. Nous verrons s'il en a sucé les principes et s'il est d'humeur de s'en servir. J'ai dit à M. son frère qu'il aurait convenu qu'il eût pris un appartement au Séminaire des Missions Etrangères plutôt qu'à St-Sulpice, eu égard aux instructions qu'il aurait pu tirer de plusieurs de ces messieurs qui connaissent plus parfaitement le Canada que ne font messieurs de St-Sulpice. Il me dit là-dessus qu'ayant été élevé dans ce séminaire, il convenait par reconnaissance qu'il y demeurât, surtout y étant désiré par le supérieur qui lui a offert des premiers une chambre.

“ Le mémoire qu'a envoyé M. de Lotbinière n'a pas fait un mauvais effet. M. Miniac, à qui j'en ai parlé, est convenu avec moi d'avoir eu trop de vivacité dans ce qui s'est passé aux différentes assemblées du Chapitre. Je lui ai signifié la révocation de sa place de grand vicaire... Je lui écrivis un mot de lettre dans laquelle je lui marquais que le Chapitre m'avait adressé l'acte capitulaire par lequel, en vous élisant pour grand vicaire du diocèse, il lui révoquait les mêmes pouvoirs ; qu'il convenait entre honnêtes gens d'en user ensemble

---

(1) Fondateur de l'œuvre des *Petits Savoyards*.

poliment; qu'il n'aurait qu'à me marquer par lettre qu'il souscrivait à sa révocation, que je ne passerais pas outre.

“ C'est ce qu'il a fait, en me faisant bien des remerciements sur la politesse que je lui faisais. Il m'est venu voir depuis et je lui ai rendu visite. Il me paraît honnête homme; mais avec cela je l'ai trouvé dur dans sa conduite et dans les manières de s'exprimer. MM. des Missions Etrangères qui l'ont vu en ont jugé comme moi. Je ne sais ce qu'il fera, s'il retournera en Canada ou non <sup>(1)</sup>; je le lui ai demandé; il ne s'est pas expliqué bien nettement. J'ai vu aussi M. de la Goudalie qui était à l'Acadie; il m'a dit être trop âgé à présent pour retourner dans le pays <sup>(2)</sup>. Il est logé au Séminaire de St-Sulpice aussi bien que M. Miniac. C'est un bien honnête homme qui ne goûte pas toujours les manières sulpiciennes, non plus que la conduite qu'a tenue M. Le Normant <sup>(3)</sup>.

“ M. Vallier se porte beaucoup mieux. Il a été passer l'hiver à Marseille qui est son pays natal, d'où nous avons appris que sa santé était beaucoup mieux. Nous l'attendons de jour en jour à Paris où il se préparera pour retourner en Canada avec notre évêque, cette année. C'est un bon sujet qui s'est attiré ici l'amitié et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

“ Il m'a été résigné par un abbé de mes amis un prieuré commendataire de 15 à 1600 frs de revenus, charges faites, par pure amitié; mais je l'ai perdu par

---

<sup>(1)</sup> Il revint au Canada dès les premiers jours du mois d'août avant M<sup>sr</sup> de Pontbriand qui arriva le 29 août 1741. Nommé grand vicaire et visiteur de l'Acadie, il fut curé de la Rivière-aux-Canards. En septembre 1749, il quitta Louisbourg pour la France où il mourut vers 1771. Il sera encore question de lui plus loin.

<sup>(2)</sup> Il retourna cependant et travailla encore durant dix ans en Acadie.

<sup>(3)</sup> Supérieur de St-Sulpice à Montréal.

la mauvaise volonté du collateur en qui nous avons eu trop de confiance, nous adressant à lui directement pour en avoir les provisions qu'il nous a refusées contre toutes les règles. Il l'a donné à une de ses créatures, ce qui ne fait honneur ni au collateur ni à celui qui l'a reçu ; et malheureusement pour moi je ne peux revenir contre cette collation. Si j'avais eu affaire à tout autre collateur..., je n'aurais pas perdu ce bénéfice qui, comme vous voyez, m'aurait mis un peu au large et m'aurait procuré les moyens de payer mes dettes. Je ne suis pas né heureux, il s'en faut de beaucoup ; car je n'ai jamais réussi dans les choses qui m'ont regardé. Il y avait des collations de 15 à 18 bénéfices dans ce prieuré dont j'aurais été le maître, m'en voilà totalement exclu. Nous attendons à Paris le collateur et le pourvu du prieuré qui pourront peut-être me dédommager de la perte que j'ai faite... Dieu le veuille ! j'en aurais grand besoin, mais je ne compte sur rien. Ne parlez de cela à personne, car cela pourrait faire quelque impression sur l'esprit de messieurs de notre Chapitre qui voudraient, si la chose était possible, que je fisse ici leurs affaires gratis....”

Lettre au Chapitre 1<sup>er</sup> mai 1741 :

“ Vous apprendrez... par M. Vallier la décision du procès qui est entre le Chapitre et le sieur La Brosse, lequel dure depuis plus de dix-huit ans ; nous devons nous assembler demain à ce sujet. Ce ne sera pas avec le sieur La Brosse, car il est mort, il y a environ trois mois, c'est un chicaneur de moins dans le monde ; ce sera avec son fils qui cherche à pacifier tous les procès que feu son père a entrepris, qui sont en assez grand nombre.” Il est ensuite question du procès avec M. de Villegongis qui ne veut pas régler l'affaire à l'amiable, et d'autres difficultés avec des curés et des vicaires qui demandent des augmentations pour les dessertes dont ils sont chargés.

“ J'ai remis à M. l'abbé de l'Isle-Dieu les lettres de

grand vicaire que vous m'avez adressées pour lui. Il a été charmé de votre politesse. Vous ne pouviez mieux faire que de les lui confier ; il est homme plus capable que qui que ce soit d'en faire dignement les fonctions..... Nous avons appris avec douleur la perte inopinée que nous avons faite de M<sup>sr</sup> de Lauberivière, notre évêque. Il avait d'excellentes intentions pour procurer le bien et la tranquillité dans son diocèse. Il paraît par toutes les lettres qui ont été écrites du Canada, qu'il avait trouvé, dans le peu de temps qu'il y a paru, le moyen de se concilier les cœurs, puisque non seulement ceux qui l'ont connu, mais même ceux qui en ont simplement entendu parler, l'ont infiniment regretté.

“ La Cour lui a nommé un successeur qui est M<sup>sr</sup> de Pontbriand dont, à ce que j'espère, vous n'aurez pas moins lieu d'être content que de celui que vous venez de perdre. Il a tous les talents et les lumières nécessaires pour le gouvernement d'un diocèse ; avec cela je le crois dans les sentiments d'entretenir l'union et la paix dans tous les différens états ; je prie le Seigneur qu'il le conduise en bon port et en bonne santé.

“ La fixation, Messieurs, que vous avez faite de cinq ou six des meilleures cures du diocèse n'a pas plu au ministre, en ce que plusieurs gens habiles prétendent que le Chapitre n'a pas eu ce droit. Si vous vous étiez contentés d'en fixer une seulement pour conserver votre droit prétendu, l'on n'aurait rien dit ; si même il fût mort quelqu'un des desservants qui sont dans les paroisses que vous avez fixées dans la vacance du siège, vous auriez pu le remplacer en donnant des provisions ; mais de nommer à cinq ou six cures qui ne sont point vacantes, et sans un besoin pressant, dont on ne voit point d'exemples en France, c'est contre quoi le ministre se récrie beaucoup. Vous n'aviez pour vous que la déclaration du roi de 1712, qui ordonne aux évêques de fixer les cures du Canada ; mais l'on vous dit que celui qui a

fait la loi est maître d'en dispenser ou par lui-même ou par ceux qui le représentent. Or les ministres ayant laissé jusqu'à présent les évêques maîtres de fixer ou de ne pas fixer, il s'ensuit que le Chapitre n'a pas été en droit de le faire dans la vacance du siège, et dans un temps où rien ne périlait.

C'était le 1<sup>er</sup> mai 1741 que M. De L'Orme faisait ainsi connaître aux chanoines ce qu'il pensait de leurs nominations *sede vacante*. Or, le 12 du même mois, il recevait la lettre suivante de M. de Maurepas :

“ A Marly.—Je suis persuadé, monsieur, que le Chapitre de Québec n'a pas cru entreprendre sur les droits de l'Evêque dans la fixation qu'il a faite, après la mort de M. de Lauberivière, de quelques cures du diocèse. Mais comme il convient à tous égards d'éviter les discussions que pourraient occasionner cette fixation, je crois que le Chapitre n'aurait rien de mieux à faire que de retirer les titres qu'il a donnés pour ces cures fixées, sauf ensuite à M. l'Evêque à les fixer lui-même, s'il trouve les motifs qui y ont déterminé le Chapitre suffisantes pour cela. Le Chapitre répondrait par là aux dispositions où est M. l'Evêque d'entretenir la paix et la tranquillité. Mais au reste, lorsqu'il sera question des droits de M. l'Evêque, le roi l'y maintiendra dans toutes les occasions. Je suis, monsieur entièrement à vous.

MAUREPAS. ”

(A suivre)

M<sup>re</sup> HENRI TÊTU

Oraison funèbre de MESSIRE JEAN - BAPTISTE  
DE LA CROIX DE ST-VALIER, SECOND ÉVÊQUE  
DE QUÉBEC, DÉCÉDÉ À L'HOPITAL-GÉNÉRAL,  
PRÈS QUÉBEC, LE 26 DÉCEMBRE 1727.

*Requievit spiritus Eliae super Elizeum.*

— *L'Esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée.*

(4<sup>e</sup> Liv. des Rois, ch. 2).

(*Suite et fin*)

Mais voici la perfection de sa vertu. La piété pour être solide, doit avoir l'humilité pour fondement. Sans elle c'est en vain que nous travaillons, nous ne parviendrons jamais à la consommation de l'ouvrage de notre salut ; c'est un édifice bâti sur le sable qui sera bientôt renversé. Sans l'humilité chrétienne toutes nos bonnes œuvres ne sont qu'hypocrisie ; notre vertu n'est qu'une vertu païenne, une vertu masquée, c'est-à-dire une vertu qui n'a que l'écorce et la superficie, et qui manque de l'intérieur, où doit être le véritable siège des vertus. Or, c'est dans l'humilité que l'abbé de St-Valier a excellé. A peine est-il nommé successeur au Siège Episcopal et sacré évêque, qu'il court, qu'il vole, qu'il renonce à la cour pour venir dans ce nouveau monde, non pour y jouir de l'honneur de la crosse et de la mitre, mais pour y faire éclater son humilité. En effet, de quelle manière y a-t-il vécu ? L'on prétend aujourd'hui qu'il est difficile de soutenir noblement la gloire d'une mitre et l'honneur de l'épiscopat, ou de se faire respecter des peuples, si la gloire et le faste ne sont mis ensemble pour soutenir la majesté de la Prélature. Mais sans m'arrêter à réfuter ici le prétexte spécieux qu'on allègue pour justifier les grosses dépenses que l'on fait dans l'église avec l'argent du sanctuaire, au dépens du patrimoine des pauvres, j'ai à vous représenter un Prélat humble dans la grandeur qui par son humilité, son détachement et sa pauvreté a fait l'hon-



neur de son épiscopat et a soutenu avec éclat la gloire de la mitre. Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements, beaucoup de vaisselle d'argent, une table délicatement servie et avec profusion, ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité. Une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs, voilà tout ce qui accompagne l'extérieur de notre prélat. Ne vous semblait-il pas, M., le voyant venir de son hôpital général, et entrer dans cette capitale pour officier dans sa cathédrale, sans train, sans équipage, seul le plus souvent dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autre enseigne pour le faire reconnaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher en sa personne, voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ? N'avez-vous pas été charmé et édifié de le voir si parfaitement ressemblant à ce premier Pasteur de nos âmes ? Ce n'est pas tout. Il vous a semblé plusieurs fois qu'il aurait mieux convenu qu'il eût fait sa résidence dans le Palais épiscopal qu'il a fait bâtir où il eût paru avec plus d'honneur et d'éclat. Mais son humilité lui veut bâtir une retraite dans un hôpital-général sans avoir égard à sa délicatesse, pour dérober ses vertus à notre connaissance, et pour en faire le théâtre de ses humiliations.

A cette vue, il faut nous taire, faire cesser tout esprit de critique et nous contenter d'admirer sa vertu qui le porte à se faire le chapelain et le seul aumônier d'un hôpital, disant tous les jours la messe aux malades, les prêchant, les visitant et les consolant par sa présence, par ses exemples et par ses paroles. Qui pourrait dire avec quelle humilité il s'abaissait jusqu'à rendre toutes sortes de services aux malades les plus dégoûtants ! Les confesser, leur administrer les sacrements, les exhorter à la mort, les conduire à la sépul-

ture, voilà quelles étaient ses fonctions ordinaires qu'il a toujours exercées jusqu'à la fin de sa vie. Avouons que tout cela est héroïque et sans exemple pour un Prélat. Mais voici un trait de son humilité qui va vous surprendre et qui a mis toute l'Europe en admiration de la vertu de l'Evêque de Québec. Tandis qu'il est enfermé dans les prisons de Pharnam, les Anglais, à la sollicitation de l'Empereur qui s'intéressait fort dans la délivrance du baron de Méan, doyen de Liège, homme d'Etat et de considération, que le Roi retenait prisonnier dans une de ses villes de Flandre, proposent à l'Evêque de Québec, d'écrire au Roi de France et de lui demander son échange et celle de ses dix-huit ecclésiastiques pour le baron de Méan. Mais bien loin de vouloir consentir d'être mis en parallèle avec un doyen de Liège, il répond généreusement qu'il aime mieux être prisonnier toute sa vie en Angleterre plutôt que d'ôter à son Prince un prisonnier dont il pourrait tirer avantage pour le bien de l'Etat. Un prélat peut-il avoir de plus bas sentiments de lui-même ?

Mais quelle demeure pour un évêque, des prisons et un hôpital ! Cependant ne nous étonnons pas de le voir loger au milieu des pauvres. La Charité, cette Reine des vertus, avec laquelle il n'avait jamais eu de réserve, voulait profiter de sa générosité pour achever de le dépouiller de tout. Elle en avait vu des essais dans les profusions qu'il avait faites aux pauvres de son diocèse, auxquels il avait distribué dans ses visites des sommes considérables. C'est pour cela qu'elle lui inspira de bâtir un hôpital-général près Québec qui doit (être) la dernière œuvre de sa charité qui n'a jamais eu de bornes. Ainsi, M., si vous me demandez de quoi sont devenus les gros biens de patrimoine dont il a hérité, et l'emploi qu'il a fait des revenus de son Evêché, je vous répondrai ce que le lévite S' Laurent répondit au tyran qui lui demandait où étaient les trésors de l'Eglise, en lui montrant un grand nombre de pauvres auxquels

il les avait distribués. Voilà ceux qui possèdent les trésors de notre prélat. La charité a dissipé tous ses biens, elle l'a rendu prodigue, elle l'a épuisé en faveur des pauvres, jusque là qu'elle l'a fait mourir pauvre, sans qu'il lui reste rien dont il puisse disposer par testament.

Or cette charité ne s'est pas bornée à une seule maison. Car combien de pieux établissements n'a-t-il pas faits à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et dans un grand nombre de paroisses de ce diocèse. Mais comme ses grands biens ne suffisent pas pour satisfaire sa générosité, que fait-il ? Il intéresse en Europe et principalement à la Cour des personnes de piété qui lui font de grosses aumônes. Il obtient du Monarque pour cette cathédrale un ornement complet digne monument d'une piété et d'une magnificence vraiment royales. Jusqu'au milieu de sa captivité il sollicite des catholiques qui se font secrètement connaître à lui de quoi subvenir aux frais de sa charité qui est insatiable et qui ne craint pas de se rendre importune à ceux auxquels il s'adresse. Après cela, ne nous étonnons pas des inventions de sa charité et des excès où elle l'a porté pour soutenir l'hôpital-général qu'il avait édifié. Ne soyons pas surpris s'il se rendait facile à accorder les dispenses qu'on lui demandait et s'il trouvait par ce moyen de nouveaux fonds à sa charité. C'était un Augustin, un Ambroise, un Charles Borromée, qui eut dépouillé les temples, qui eut épuisé ses trésors et qui eut employé jusqu'aux vases sacrés pour soulager les pauvres. Si l'excès n'a pas échappé à votre critique, souvenez-vous que la charité est un pieux prétexte qui justifie tout et un voile qui couvre jusqu'à nos imperfections. *Caritas operit multitudinem peccatorum.* S'il lui restait quelque chose à expier devant Dieu, c'est à nous chrétiens de soulager notre pasteur, et d'unir nos prières avec celles de l'Eglise qui offre les saints mystères pour le salut de son âme. Mais pour ache-

ver cet éloge funèbre il me reste à vous parler de son zèle pour faire voir qu'il a été parfaitement semblable au premier évêque de la Nouvelle-France et qu'il a été un autre Elisée dans lequel on a vu revivre le double esprit d'Elie, *requievit spiritus Elie super Elizeum.*

## SECONDE PARTIE

Quand j'entends le fils de Dieu nous dire dans l'Évangile qu'il est venu apporter le feu sur la terre pour en communiquer partout les divines ardeurs, *ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut ascendatur*, n'en cherchons point d'autre explication sinon que le zèle de Jésus-Christ était un feu qu'il portait dans son sein pour échauffer tous les cœurs et les embraser de sa divine charité. Or ce zèle il l'a d'abord communiqué à tous ses apôtres et en leur personne à tous les hommes apostoliques qui leur ont succédé dans les travaux de l'apostolat; et c'est ce même zèle dont je prétends vous montrer les effets dans le Prélat de la Nouvelle-France, disons plus. L'apôtre des nations voulant nous parler de son apostolat dit de luy mesme, qu'il ne cède en rien aux plus grands apôtres et qu'il n'a pas moins travaillé qu'eux aux progrès de l'Évangile. *Nihil minus feci a magnis apostolis.* Disons aussi à la gloire de l'Évêque de Québec qu'il y a non seulement peu de prélats en Europe dont le zèle ait surpassé le sien, mais qu'il a la gloire d'avoir eu luy seul plus à souffrir et à travailler qu'un grand nombre d'autres. C'est un Jean-Baptiste dont le feu du zèle a toujours été ardent pour annoncer partout les voyes du Seigneur. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Zèle pour la résidence dans son évêché, zèle pour le salut des âmes et pour le gouvernement de son diocèse. Entrons dans les détails.

Quels éloges ne méritait pas son zèle quand on le voit quitter la cour, renoncer à toutes les espérances

flatteuses que la protection d'un monarque, sa naissance et ses talents lui donnaient lieu de prétendre, et s'exposer aux dangers de la mer pour venir dans ce diocèse avec le simple titre de prêtre, dans la seule vue de travailler en qualité de missionnaire à la conversion des barbares et des infidèles. Voilà les premiers essais de son zèle, mais en voici le progrès. A peine est-il nommé à l'Evêché de Québec et sacré évêque qu'il n'a pas d'autre empressement que de venir demeurer dans son Eglise qui est l'épouse avec laquelle il se regarde comme fiancé. Mais à quoi pensez-vous, illustre conquérant des âmes ? Ne savez-vous pas qu'il y a beaucoup à travailler et à souffrir dans la conquête de ce Nouveau-Monde ; et que pour courir après cette nouvelle épouse vous seriez exposé, comme l'épouse des cantiques, à voir votre tête pleine de rosée et vos cheveux mouillés par les gouttes d'eau qui tombent pendant la nuit, ce qui s'entend des courses et des travaux apostoliques qu'il vous faudra entreprendre ? Vous n'ignorez pas que cette terre barbare et inculte n'a encore eu qu'un évêque, que les sueurs et les fatigues de l'apostolat ont épuisé et qu'on peut dire de cette terre, avec bien plus de raison que les Israélites ne le disaient de la terre promise qu'elle dévore tout vivants ceux qui l'habitent, puisqu'elle est teinte et encore toute fumante du sang des missionnaires que les barbares ont immolés à leur fureur ? Ne savez-vous pas que ce diocèse est d'une si grande étendue qu'on n'en connaît point les limites : que le climat est si rude qu'on n'y voit d'autre saison que l'hiver ; que pour visiter ce diocèse il vous faudra tantôt marcher au travers des neiges, le plus souvent à pied, tantôt pénétrer des forêts affreuses, et vous exposer sur un fleuve au péril de votre vie pour courir après vos ouailles dispersées ? Pourquoi ne pas écouter la voix de la chair et du sang et condescendre aux volontés de vos parents en restant à la cour pour laquelle il semble que vous êtes né ?

Comme vous avez mérité l'estime du Souverain, la mitre ne peut vous manquer.

D'ailleurs quelque mitre qu'on mette sur votre tête elle sera toujours plus riche et plus brillante que celle du Canada. Mais il est vrai de dire qu'il n'y en a point et que l'Europe ne peut vous en fournir une qui convienne davantage à votre vertu et à un grand courage que celle-ci. C'est pour cela que sitôt qu'il a connu la volonté de Dieu, qu'il marche, qu'il coure et qu'il vole avec plus de joie et d'empressement que les amants intéressés ne courent après les bagues et les bijoux d'une épouse. Disons plus. A peine est-il arrivé dans ce diocèse qu'on dirait à le voir que c'est un Jean-Baptiste élevé dans le désert, fait à la fatigue comme lui, sans ambition, sans délicatesse, sans respect humain, prêchant la pénitence plus par ses actions que par ses paroles, uniquement occupé du soin de préparer la voie du Seigneur et de planter la croix dans toute cette partie septentrionale du Nouveau-Monde. Plus cette terre lui paraît ingrate, plus son zèle s'enflamme et en devient ardent; plus cette épouse lui paraît difforme, plus son amour pour elle semble redoubler.

Mais pour vous faire remarquer combien cet amour fut héroïque, voyons à quelle épreuve il fut mis. Il s'embarque en 1704 sur un vaisseau du Roy pour venir dans ce pays. Il est pris sur mer conduit prisonnier en Angleterre où il demeure cinq années pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir de la part des Anglais qui le traitèrent fort durement dans sa prison sans avoir égard à sa dignité. L'on croirait peut-être qu'une si longue captivité lui aurait fait oublier son Eglise. Non, non, M., c'est un autre Jacob qui pour posséder Rachel consentirait encore à un plus grand nombre d'années de servitude, tant son amour est véhément. S'il est privé un si long temps de revoir son église, son amour s'en console par les lettres qu'il écrit tous les ans, dans lesquelles il n'a d'autre attention que de recommander

le soin de son épouse. Son amour va encore plus loin. Sa captivité finie, à son retour en France, en vain s'efforce-t-on de le retenir en Europe ; en vain lui offre-t-on des évêchés considérables ; c'est un Jacob indifférent pour Léa, et qui n'a des yeux que pour sa belle Rachel. Que fera-t-il donc pour vaincre les obstacles qu'on forme à son retour en ce pays ? Il y a trop longtemps que le feu de son zèle est resserré dans des bornes trop étroites ; il faut qu'il brise toutes les digues qu'on lui a opposées. Pour cela on le verra dans la suite se retirer secrètement de la cour, quitter la France et s'embarquer pour venir dans son diocèse sur un très petit vaisseau qui se trouve prêt à faire voile, sans que les dangers de son précédent voyage puissent l'effrayer ou lui faire délibérer davantage. A cette vue ne faut-il pas dire ce que l'épouse du cantique dit de son époux, que l'amour est fort comme la mort, que le zèle de l'amour est inflexible comme l'enfer et que semblable au feu le plus ardent il consume tout et dévore tout. *Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus amulatio, lampades ejus lampades ignis atque flammaram.*

Mais que pensez-vous, M., que soit l'exercice de son zèle dans ce pays. Vous le savez : tantôt il s'occupe avec des fatigues immenses à faire la visite de ce grand diocèse, pénétrant jusque dans l'Acadie dans la fragile voiture d'un canot, où plusieurs fois il a couru risque de la vie. Partout où il passe, non content des aumônes considérables qu'il fait, jusque là n'ayant plus aucun fond pour subvenir aux frais de sa charité qui dissipait tout, on l'a vu donner jusqu'à sa chaussure, son lit et ses vêtements. N'a-t-il pas fait remarquer partout où il a passé des traits de sa charité et de son zèle en guérissant par l'onction de ses paroles toutes les pauvres âmes malades qui avaient recours à ce bon Pasteur, à ce pieux Samaritain pour recevoir la guérison de leurs infirmités spirituelles, *transibat benefaciendo et sanando omnes*. Tantôt il médite l'établissement de plu-

teurs S<sup>tes</sup> maisons. A Montréal il donne les mains pour la fondation d'un hôpital, il y établit des frères hospitaliers tant pour avoir soin des malades caducs et incurables dans cet hôpital, que pour enseigner à lire aux enfants, et tenir des écoles dans les villes et dans les campagnes. Aux Trois-Rivières il bâtit et fonde de ses deniers un couvent de Religieuses Ursulines, auxquelles il donne le soin d'un hôpital qu'il y fait bâtir, et dont il est lui-même le fondateur. Il établit dans un grand nombre de paroisses des villes et de la campagne des sœurs de la congrégation dont il est auteur pour l'instruction du jeune sexe. Il transplanta des sujets de l'Hôtel-Dieu de Québec capables de gouverner l'Hôpital-Général près Québec qu'il veut fonder. Enfin il donne les mains pour faire bâtir en pierre des églises et des presbytères dans les campagnes, ce qui lui réussit dans le plus grand nombre des paroisses de cette colonie par le zèle, les sueurs, les soins et les peines des prêtres et des missionnaires qui semblent devoir partager la gloire de ce succès. De plus son zèle n'est jamais oisif. Tantôt il s'occupe à tenir des synodes et à composer des réglemens pour la réformation des mœurs ; en quoi il se trouve heureusement secondé par Messieurs de Bernières, Des Maizerets, Glandelet, de la Colombière et autres personnages distingués par leur mérite et leur sainteté éminente, qui ont blanchi sous le joug du Seigneur et dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans ce pays, pour avoir été les premiers fondateurs de Séminaire et de cette église naissante qu'ils ont vue au berceau. Tantôt il compose avec eux un catéchisme à l'usage de ce diocèse qu'on peut appeler un excellent ouvrage et un tissu de passages choisis de l'Écriture. Il fait imprimer un rituel très solide et très instructif, que les siècles les plus reculés regarderont comme un monument respectable du zèle, de la piété et de l'érudition du clergé de cette église primitive. Il est surprenant de voir avec quel succès il travaille de concert avec eux à



détruire l'empire de Satan pour élever l'édifice d'une église sainte. Enfin ce zélé prélat est si épuisé par les fatigues et les travaux apostoliques qu'il en tombe dangereusement malade ; mais pour cela son zèle n'est pas ralenti.

Il voit avec douleur que l'enfer emploie tous ses efforts pour traverser son zèle. L'on veut introduire en ce pays les spectacles et la comédie : c'est un Moïse qui s'afflige à la vue du veau d'or. Il n'y a rien qu'il ne fasse pour s'opposer à ces désordres ; prières, supplications, menaces, rien n'est épargné. Il fait plus : car il ne fait pas difficulté de donner jusqu'à mille écus qu'on lui demande pour arrêter ces spectacles. Il les paye comptant, on accepte cette somme ; mais pour l'honneur dû au nom des auteurs, je m'abstiens d'en dire davantage. C'est un Moïse qui sacrifierait tout et qui briserait jusqu'aux tables de la loi, s'il voyait les Israélites danser, se divertir et adorer les idoles du monde. Il est si transporté de joie de voir les succès de son zèle, qu'étant en France il prend la résolution de traverser l'Italie et d'aller jusqu'à Rome pour apprendre au Souverain Pontife les progrès de l'Évangile dans ce Nouveau-Monde. A cette vue représentez-vous, M., l'apôtre des gentils allant à Jérusalem pour rendre compte de son Évangile à Pierre, le prince des apôtres, et pour lui parler des fruits de son apostolat.

Mais comme le zèle de notre pieux prélat était si ardent, faut-il s'étonner s'il ressentit vivement la chute d'un de ses ecclésiastiques qu'il vit apostasier durant sa prison en Angleterre. Hélas ! combien de fois les larmes aux yeux et la tristesse dans le cœur témoignait-il aux Français qui étaient prisonniers avec lui la peine que lui causait ce fils de perdition ! Combien de fois pressé de la douleur qu'il en ressentait, ce zélé Moïse, ce charitable Paul dit-il à Dieu dans la ferveur de sa prière de l'effacer du livre de vie et de le regarder lui-même comme un objet d'anathème plutôt que

de laisser dans l'égarément cette brebis d'Israël qu'il eût voulu arracher des portes de l'enfer ! Car c'est ainsi que jusqu'au milieu de sa captivité, Dieu voulut éprouver son zèle. Mais passons encore à de nouveaux prodiges.

Que ne fit-il pas dans son second voyage sur mer, peu de temps après son sacre, lorsque la contagion se mit dans son vaisseau qui lui enleva trois ecclésiastiques qu'il emmenait avec lui et qui fit mourir un grand nombre d'autres personnes. Ce fut alors qu'on vit notre nouveau Prélat exerçant les prémices de son apostolat, faire l'office d'aumônier, passer les jours et les nuits à visiter les pestiférés, consoler les uns, exhorter les autres et leur administrer les sacrements. Non content de leur donner des marques de charité la plus tendre, la plus compatissante et la plus héroïque, il leur donne son linge et jusqu'à son lit, et leur distribue les rafraîchissements qu'il avait pris pour son passage. Il s'intéresse auprès des officiers du vaisseau afin de leur procurer toutes sortes de douceurs et de soulagements. Enfin ce zélé Prélat, dont le souvenir et la mémoire nous sera toujours précieuse, après avoir fourni une longue et pénible carrière dans les travaux apostoliques, la mort vient de nous l'enlever, épuisé de fatigues, consumé d'années, dans la soixante dix-huitième de son âge, après quarante-quatre ans d'épiscopat, et par sa mort il fait une plaie à ce diocèse qui saignera longtemps. Car nous avons tout sujet de regretter un Père et un Pasteur que nous perdons..... Cette triste pompe qui accompagne cette cérémonie funèbre, ce temple en deuil, la multitude de ces tristes lumières, ces ornements lugubres qui couvrent l'autel et ses ministres, ces tristes et plaintifs accents dont les Prêtres et autres Ministres de Sion font retentir la voûte de ce temple par leurs cantiques funèbres, tous les ordres de cette ville rassemblés, moi-même qui paraît dans cette chaire interrompant le sacrifice pour vous prononcer au jour de ses

obsèques un éloge funèbre, tout cela, Messieurs, vous annonce assez la douleur de l'église d'avoir perdu son époux. Samuel est mort et tout Israël s'est assemblé pour en porter le deuil : *Mortus est Samuel et congregatus est universus Israël et planxerunt eum*. Nous ne le verrons plus ce Prélat dans l'église, s'appliquant sans relâche à la conduite de ce diocèse. Il ne paraîtra plus dans ce temple auguste avec les ornements de sa dignité et avec cette majesté qui lui conciliait également l'amour et le respect des peuples. Il ne sacrifiera plus pour nous sur cet autel ce pieux Pontife, il ne nous bénira plus de son trône, il ne nous instruira plus de cette chaire. Nous voilà comme des orphelins, comme des brebis abandonnées qui n'avons plus ni Père, ni Pasteur. N'est-il pas à craindre, puisque le Pasteur est frappé, que le troupeau désolé ne soit bientôt dispersé. Ainsi quelle doit être notre douleur en ce jour de deuil et de désolation. N'est-il pas juste que des enfants qui assistent aux funérailles de leur père, arrosent son tombeau de leurs larmes, qu'ils s'attristent à la vue de ses cendres et qu'ils fassent retentir la maison du Père de famille de leurs sanglots et de leurs gémissements. Samuel est mort et tout Israël s'est assemblé pour en porter le deuil : *Mortus est autem Samuel et congregatus est universus Israël, et planxerunt eum*. C'est à nous qu'il a édifié par ses vertus d'imiter ses exemples afin d'être sa couronne et sa gloire et de lui être réunis dans le séjour de l'immortalité.

Dixi.

---

## BIENCOURT DE POUTRINCOURT

---

Jean de Biencourt, III<sup>e</sup> du nom et XIII<sup>e</sup> degré dans la filiation, 4<sup>e</sup> fils de Florimond, Seign de Poutrincourt et de *Jeanne de Salazar, Seign de Marsilly* Guibermesnil, Chantenes, Baron de S<sup>t</sup> Just etc., Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chev. de l'O. de Sa Majesté, mestre de camp de Six C<sup>ies</sup> de gens de guerre, capt. de l'une de ses C<sup>ies</sup> ; Gouv. de Méry-sur-Seine, etc., est rappelé avec ses frères dans le testament mutuel de ses père et mère du 17 janvier 1565, par lequel ils lui firent don de la seigneurie de Marsilly-sur-Seine en Champagne. Il est également nommé dans le second testament de sa mère du 14 mars 1577 qui lui confirma ce don à la charge de 100 livres de rente viagère au profit de Claude de Biencourt, sa sœur, et y ajouta le restant du partage de Charles, son frère, mort depuis le testament mutuel. Il était écuyer du duc d'Aumale en 1581, que le 2 août il contracta une obligation pour le prix d'un cheval. Le roi Henri IV l'honora singulièrement de sa confiance, ce qui est justifié par des lettres de ce prince, écrites relativement à son service et aux affaires militaires dont il était chargé en 1593-94-95-96 et par une autre lettre adressée au duc de Nevers, où il est parlé de lui. Il a le titre de Chevalier de l'Ordre du Roi et de Mestre de camps d'un régiment de pied dans le contrat de mariage de Louise de Biencourt, sa nièce, avec Théseus de Belloy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, passé le 23 novembre 1604. Il fut du nombre des volontaires qui en la même année partirent pour la découverte de la Nouvelle France, sous les ordres de M. de Monts, vice-amiral, lieutenant-général dans toute l'étendue de l'Amérique depuis le 40<sup>e</sup> ° jusqu'au 50<sup>e</sup> ° de latitude qui le fit son lieutenant. Il obtint encore de ce com-

mandant la propriété du Port-Royal, qui lui fut confirmée par lettres-patentes, mais ayant tourné toute son attention à la traite plus qu'à la culture des terres et à la solidité de son établissement, cette faute lui coûta cher. De Monts ayant vu révoquer son privilège, il traita avec Jean de Biencourt, connu alors sous le nom de Poutrincourt.

Celui-ci en conséquence arma un vaisseau à La Rochelle et mit à la voile le 13 mai 1606 accompagné entre autres de Marc Les carbot, voyageur éclairé et écrivain distingué dans son temps. Les voyages de Poutrincourt en France, et ses absences trop longues, tournèrent à sa ruine. Argall, capitaine anglais, ayant enfin ruiné les établissements français, tout y fut consumé par le feu et la principale perte tomba sur Poutrincourt. Ce brave officier, dit l'*Histoire des Voyages*, se vit obligé de renoncer à l'Amérique. Sa fortune se trouvant considérablement altérée, la branche dont il fut le chef n'a pu s'en relever depuis. Ce fâcheux événement fut sans doute le motif de la séparation de biens qui fut prononcée entre Jean de Biencourt et sa femme, le 9 mars 1613, deux ans après son retour d'Amérique.

Pendant son séjour dans ces contrées, on remarque qu'il fit baptiser, entr'autres personnes, le capitaine Membertou, âgé de près de cent ans. Le principal obstacle qu'il eut à éprouver en Amérique lui fut suscité par les Jésuites, avec lesquels il eut de grands démêlés. On en trouve les détails dans un factum à la bibliothèque du Roi, et nous nous dispenserons de le rapporter ici. Les persécutions que M. de Poutrincourt avait essuyées en Amérique et en France rejaillirent tellement sur ses affaires domestiques que sa terre et seigneurie de Guibernesnil fut mise en criées par procès-verbal du 3 mai 1614, et adjugée par sentence rendue en la Sénéchaussée de Ponthieu, le 3 juin 1614, à Chs de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, son neveu. Enfin, il termina glorieusement une vie qu'il n'avait

cessé de rendre utile à son Prince et à sa patrie, ayant été tué le 5 décembre 1615 en défendant pour le Roi, Méry-sur-Seine dont il était gouverneur. Au lieu de tombeau, il fut élevé à l'endroit où il avait été tué, une croix qui subsiste, ou qui subsistait encore il n'y a pas longtemps, appelée la croix de Poutrincourt.

Le célèbre LaRoque, dans son *Traité de la noblesse*, le dit auteur d'une histoire touchant les établissements des Français dans le Canada. Il avait épousé par contrat du 14 août 1590, *Blandine Pageot*, dont il eut :

Chs de Biencourt, qui passa en 1610 avec son père au Canada ; mais on ne voit pas qu'il en revint jamais.

(Extrait du *Dictionnaire de la noblesse* de LaChesnaye-Desbois, vol. III, p. 203).

*Armes* : de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

RÉGIS ROY

---

## RÉPONSES

---

**La découverte de la Baie des Esquimaux** (XIII, VI, 1211).—La *Relation de la découverte qu'a faite le sr Louis Fournel de la baie des Esquimaux nommée par les Sauvages Kesesakiou* se trouve aux département des archives, à Ottawa. E. R.

**L'abbé de Beaujeu** (IV, VII, 191).—On trouvera dans la *Nouvelle-France* de février et mars 1907 une très intéressante biographie de l'abbé de Beaujeu, né au Canada, et que certains auteurs donnent comme confesseur ordinaire de Louis XVI. Cette étude, écrite par M. l'abbé Lindsay, renferme beaucoup de renseignements nouveaux sur ce prêtre distingué.

**L'origine du nom Vide-Poche** (XIV, I, 1254).—Il y a entre Yamachiche et Saint-Barnabé, comté de

Saint-Maurice, un rang qui porte le nom de Vide-poche.

Le notaire Pierre Gélinas, de Saint-Aimé, âgé aujourd'hui de 89 ans, originaire de Yamachiche, me donnait l'an dernier l'origine suivante du nom Vide-poche. Il la tenait de ses vieux parents.

Les premiers colons, en s'éloignant du lac Saint-Pierre pour monter plus au nord, côtoyaient les rivages tortueux et difficiles de la rivière Yamachiche. Après environ deux lieues de marche, ils faisaient halte pour prendre leur collation. Le contenu des poches ou sacs de voyage se vidaient pour remplir l'estomac. De là, le nom de Vide-poche appliqué à l'endroit où ils faisaient ainsi cette collation.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut.

H. LAPALICE

**M. de L'Espinay, gouverneur de la Louisiane** (XIII, III, 1197).—M. de L'Espinay ou de Lespinay qui fut gouverneur de la Louisiane après M. de Lamothe-Cadillac, en 1716, était-il d'origine canadienne ? Appartenait-il à l'importante famille Couillard de L'Espinay ?

Nous lisons dans l'ouvrage de M. l'abbé Couillard-Després, *La première famille française au Canada* :

“ Jean-Baptiste, le plus célèbre des enfants de Louis Couillard et de Geneviève des Prés, fut baptisé le 2 mai 1657. M. Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet, fut son parrain, Marie Couillard, sa tante, épouse de François Bissot, sieur de la Rivière, fut sa marraine.

“ Après avoir passé quelques années au collège des Jésuites, Jean-Baptiste entra dans l'armée, où il se distingua si bien qu'en 1716, ses supérieurs le nommèrent au poste de gouverneur de la Louisiane. Il remplit cette fonction importante pendant deux ans, puis on le rappela à Québec, où on lui confia les charges de Conseiller du Roi, de Lieutenant Général de l'Amirauté et

de Lieutenant de la Prévôté. Il mourut au mois de mars de l'année 1735. On l'inhuma dans le cimetière de Québec. Les funérailles furent des plus simples, comme il l'avait demandé sur son testament."

Nul n'aurait été plus heureux que nous de pouvoir enrégistrer la nomination d'un Canadien au poste élevé de gouverneur de la Louisiane. Cet honneur vraiment aurait été bien mérité par la belle famille Couillard de L'Espinay. Mais il y a erreur ici.

Le M. de L'Espinay qui fut gouverneur de la Louisiane était né dans la vieille France. En 1683, il obtenait une place de garde marine à Rochefort. Le 17 mars 1687, il était fait enseigne dans les troupes de la marine entretenues au Canada. Lieutenant réformé en 1690, puis lieutenant en pied l'année suivante, il était fait, le 5 mai 1695, enseigne de vaisseau. Il repassa en France le 1<sup>er</sup> mai 1698 et fut promu lieutenant de vaisseau le 9 novembre 1705.

En 1715, M. de L'Espinay commandait la *Charente*.

Le 3 mars 1715, le Conseil de Marine informait M. de L'Espinay qu'il l'avait proposé au régent pour le gouvernement de la Louisiane. Sa nomination est datée du 12 mars 1716. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 18 octobre 1716, avant de partir pour aller prendre possession de son gouvernement.

M. de L'Espinay, d'après un document en la possession de M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec, mourut à la Martinique le 3 janvier 1721.

**Le sieur Dumesny-Noré** (X, IV, 1007). — Jacques Dumesny-Noré passa dans la Nouvelle-France en 1684 ou en 1685.

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois en 1696, M. Dumesny-Noré commandait un des quatre bataillons de troupes régulières.

Le 28 octobre 1699, M. de Callière écrivait au ministre :

“ Le sieur Dumesny, capitaine et lieutenant de vais-



seau, m'a demandé de passer aussi (en France) et comme il y a 15 ans qu'il sert en ce pays sans en être sorti et qu'il m'a fait voir par ses lettres qu'il a perdu son père, j'ai cru que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je lui aie permis d'aller vaquer à ses affaires."

En juin 1706, M. Dumesny-Noré remplaçait M. de Muy comme major des troupes de la colonie.

Le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

" Par mes premières lettres du printemps, je vous ai marqué la mort du sieur de Cabanac, major de 3-R. ; depuis ce temps nous avons encore eu le chagrin de perdre le sieur Dumesny-Noré, major des troupes."

Le lendemain, 15 novembre 1713, le gouverneur et l'intendant écrivaient conjointement :

" Le sieur Dumesny-Noré, major des troupes, est mort le 27 octobre dernier <sup>(1)</sup> ; il a servi Sa Majesté pendant 30 années avec distinction en ce pays, étant un parfaitement bon officier. Il laisse une veuve chargée de quatre enfants sans bien ; elle a recours à l'honneur de votre protection, tant pour l'avancement de son fils aîné, enseigne de compagnie, que pour obtenir une pension de Sa Majesté qui puisse lui donner moyen d'élever sa famille ; son nom vous est connu, Monseigneur, ayant trois frères officiers de la Marine."

La veuve de M. Dumesny-Noré, Marie-Renée Chorel dit Dorvilliers, obtint, en mai 1714, à cause de ses quatre enfants et des services de son mari, une pension de 400 livres. Elle décéda à Québec le 3 mai 1717.

---

(1) C'est M. LeVerrier, le plus ancien capitaine, qui remplaça M. Dumesny-Noré à la majorité des troupes.

## QUESTIONS

1268.—Pourquoi désigne-t-on les Canadiens-Français sous le surnom ou le sobriquet de Jean-Baptiste ?

R. G.

1269.—Le capitaine Saint-Ange de Bellerive qui commandait l'escorte chargée de protéger le Père de Charlevoix dans son voyage à travers la Louisiane en 1721 est-il le même qu'on voit commander au fort de Chartres en 1764 ? J'aimerais bien à avoir quelques renseignements sur la carrière de ce brave soldat qui avait si favorablement impressionné le célèbre Père Jésuite.

MILIO

1270.—Le 3 octobre 1767, le général Carleton écrivait au comte de Shelburne : “ J'ai raison de croire que l'abbé de Jonquière n'est pas exempt de l'ambition de porter la mitre comme coadjuteur, si le gouvernement y consentait, comme on nous en presse, ce qui aurait l'avantage de le faire consacrer ici.”

M<sup>sr</sup> Edmond Langevin, dans ses *Notes sur le Chapitre de Québec* prétend que cet abbé de La Jonquière n'est autre que Jean de La Jonquière, neveu du gouverneur de la Jonquière, qui fut nommé, en 1749, je crois, doyen du chapitre de Québec.

Qu'en pense M<sup>sr</sup> Têtu qui semble posséder une mine inépuisable sur les Chanoines de Québec ?

INTÉRESSÉ

1271.—Le 3 février 1793, un Champigny de Noroy était nommé gouverneur de la Martinique. Notre intendant portait également le surnom de Noroy, Jean Bochard Champigny de Noroy. Étaient-ils parents ?

XXX

1272.—Quand a-t-on commencé à se servir des sobriquets *rouge* pour désigner les libéraux, et *bleu* pour désigner les conservateurs ? Peut-on me donner l'origine de ces sobriquets ?

REX

## **La famille Aubert de Gaspé**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 150 exemplaires*

**Nombreux portraits**

---

*Prix : \$3.00 l'exemplaire*

## **La famille d'Avène des Méloizes**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 100 exemplaires*

**Nombreux portraits inédits**

---

*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

## **La famille Boisseau**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

*Tiré à 100 exemplaires*

*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

S'adresser à l'auteur,

**No 44, rue Wolfe, Lévis.**

Ouvrages antialcooliques du R. P. HUGOLIN, O. F. M.

## **Si femme savait !**

## **Si femme voulait !**

72 pages, 8 gravures, couverture attrayante. Cette brochure a pour but d'éclairer les femmes sur les méfaits de la boisson à leur égard, et sur les ressources dont elles disposent en faveur de la tempérance.—Prix : 1 exemplaire, 10 centins ; 12 exemplaires, \$1.00 ; 50 ex., \$3.00 ; 100 ex., \$5.00 ; 500 ex., \$22.00 ; 1000 ex., \$40.00.

### **Aux jeunes gens de la campagne.**

Brochure de 19 pages, avec couverture. C'est un réquisitoire contre les hôtels, sous forme de discours à prononcer devant un conseil municipal, écrit par un jeune homme de la campagne.—Prix : 12 exemplaires, 20 cts ; 25 ex., 40 cts ; 50 ex., 75 cts ; 100 ex., \$1.25 ; 500 ex., \$5.00.

### **Alcool, faits et chiffres.**

Tract de propagande où la question de l'alcoolisme au Canada est envisagée au point de vue économique. 4 pages de forte lecture.—Prix : 100 ex., 25 cts ; 1000 ex., \$2.00.

### **ENTREZ DONC**

*Réponses aux objections pour ne pas entrer dans la Société de tempérance.*

Belle brochure de 40 pages que tout le monde lira avec intérêt et profit.—Prix : 1 ex., 5 cts ; 12 ex., 50 cts ; 50 ex., \$1.75 ; 100 ex., \$3.00 ; 200 ex., \$5.00 ; 1000 ex., \$20.00.

En vente : Maison Ste-Elizabeth, 29, Seymour, Montréal.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.